

## Les mutuelles

Elles illustrent la performance d'un modèle qui allie responsabilité économique, plus-value sociale et gestion démocratique. L'économie sociale et solidaire est née de la volonté des citoyens de construire une société plus équitable et plus participative, elle constitue une autre façon d'entreprendre. Elle regroupe historiquement les coopératives, les mutuelles, les associations qui sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Les mutuelles incarnent depuis leurs origines les valeurs de gouvernance démocratique, de non-lucrativité et d'utilité sociale. Les adhérents sont à la fois les bénéficiaires et les propriétaires de leur mutuelle. Les spécificités de ce modèle sont d'ailleurs garanties par le Code de la Mutualité. Le mouvement mutualiste forge ses origines au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'entraide rurales des ouvriers. Il est devenu au fil des siècles un maillon essentiel du système de protection sociale. La Fédération Nationale de la Mutualité Française accompagne les mutuelles dans leur projet social afin de répondre aux besoins des personnes au quotidien.

**HAUSSES DE TAXES SUR LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ EN ATTENTE.** La loi de financement de la sécurité sociale de 2019, adoptée début décembre, prévoit la création d'une nouvelle taxe de 0.8%. Même si elle se substitue partiellement à une participation antérieure des complémentaires

santé au financement du dispositif « médecin traitant », elle ne constitue pas moins une nouvelle aggravation nette des coûts pesant sur les mutualistes. La taxation sur les cotisations santé s'élèvera ainsi à plus de 14% voire même plus de 21% selon les cas. En effet, les nouvelles règles liées à la mise en place du reste à charge nul sur l'optique, le dentaire et l'audioprothèse vont faire passer la taxation des contrats dits 100% santé, souscrits par les personnes ayant le plus de difficultés à financer leur couverture santé, de 13.27% à 21.07%. Enfin si l'on ajoute les autres mécanismes fiscaux spécifiques (taxes des salaires, non-récupération de la TVA), les contrats de santé sont désormais plus taxés que s'ils étaient soumis à la TVA ! Une décision qui est en attente car le gouvernement vient d'annoncer un moratoire sur les augmentations de taxes qui devrait aussi s'appliquer aux cotisations mutualistes. Que va-t-il ressortir de ce moratoire ??? Qui payera au bout du compte ?

**« RESTE A CHARGE ZERO » ; UNE HAUSSE DES REMBOURSEMENTS ESTIMÉE A 5% SUR TROIS ANS.** En pratique, la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires santé rembourseront intégralement certaines prothèses dentaires, les audioprothèses tous les 4 ans et une paire de lunettes tous les deux ans. Une mesure qui va avoir un réel

impact pour les mutuelles. Le tarif des mutuelles dépend de l'évolution des dépenses qu'elles remboursent. Un équilibre global a été recherché avec l'ensemble des acteurs concernés. A priori, les dépenses supplémentaires pour rembourser les prothèses dentaires et auditives pourraient être en partie compensées par une maîtrise des coûts en optique. Mais soyons prudent : les impacts pourront varier sensiblement en fonction de la spécificité des adhérents et de leur complémentaire. L'impact sera évidemment plus fort pour les seniors, dont les besoins sont plus importants dans ces domaines. De même que pour les adhérents couverts par de petits contrats, dont les garanties sont actuellement inférieures au panier de soins à reste à charge zéro. En terme clair les personnes qui ne peuvent pas souscrire des contrats avec un maximum de garanties, donc très cher, par manque de moyens, ceux-là continueront de ne pas pouvoir se faire soigner correctement. Encore des blablas qui ne nous apportent rien de plus au quotidien.

D.Gibier



Janvier 2019 n° 59

Bulletin d'information aux Martizéens

I.P.N.S.

## Edito

### Un peu d'Histoire...

#### Contacts

Jacques Charansonnet  
02 54 37 90 89  
Philippe Gibier  
02 54 37 89 11

#### SOMMAIRE

Pages 1 & 2 : Edito

Page 3 : Nouvelle année

Page 4 : Doléances

Page 5 : Lundi vert, Virus

Page 6 : J'avais 31 ans

Page 7 : Les jaunes

Page 8 : Les mutuelles

Au moment de vous présenter nos meilleurs vœux pour tout ce qui concerne la satisfaction de vos besoins, nous sommes frappés par la permanence des attentes des français en matière de démocratie et la même propension de leurs différents dirigeants à les ignorer. A la révolution de 1789 et de l'organisation de nos communes à cette époque. La Loi du 14 décembre 1789 supprime l'ancienne organisation communale (municipalités existantes en chaque ville, bourg, paroisse et communauté, etc. sous le nom d'hôtel de ville, mairie, échevins, consuls, ...) et la remplace par des municipalités élues. L'Indre fut divisé en six districts : Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Argenton sur Indre. Chacun des Dis-

tricts fut divisé en cantons. Le district de Le Blanc fut composé du canton de Le Blanc, Martizay, Tournon Saint Martin, Mérygnay, Rosnay, Bélâbre, Lignac. Suivant les directives de la Loi, l'administration de la commune est composée de : Un conseil municipal (élément actif et permanent du conseil de la commune); Un conseil général municipal comprenant des conseillers municipaux et des notables. Ce dernier est convoqué pour les votes importants (travaux à entreprendre, emprunts de la commune, ...); Un procureur, un trésorier, un greffier, un officier pour la garde nationale. Avec la constitution de l'an III promulguée le 22 août 1795, les districts sont supprimés au profit d'une nouvelle organisation territoriale. Les cantons, institués dès 1790 comme circonscriptions judiciaires et fiscales,



deviennent aussi, comme siège de municipalités, des circonscriptions politiques et administratives. Les petites communes rurales sont regroupées sous la direction d'une administration municipale de canton dont les membres issus des communes sont nommés pour deux ans. Les conseils municipaux sont supprimés. Chaque commune se doit d'élire annuellement un Agent Municipal et un Adjoint.

Nous ne saurions terminer le journal sans nous remémorer l'attentat criminel contre le journal

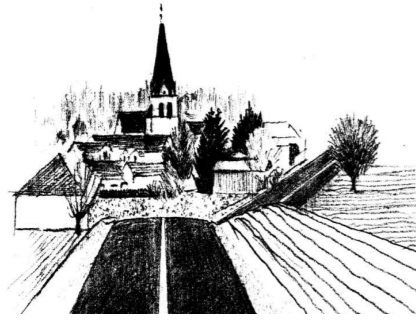
CHARLIE-HEBDO:

DEJÀ 4 ANS



Nous vous informons que l'assemblée générale des Amis du Canard de la Claise aura lieu le 17 mai 2019 salle des associations à partir de 15h00.





Ceux-ci siègent au chef lieu du canton sous l'autorité d'un président élu, lui aussi. Le registre d'état civil devient cantonal. Les mariages sont célébrés au chef lieu de canton, et non plus dans la commune.

A partir de 1796, le citoyen Louis DELATREMBLAIS est élu Président de l'assemblée cantonale de Martizay regroupant les communes environnantes (Lureuil, Lingé,...).

Le citoyen Louis DOUCET, ancien Maire communal de Martizay dans la période 1795 - 1796, devient l'agent municipal représentant la commune de Martizay auprès de l'Assemblée Cantonale.

En mai - juin 1800, sous Napoléon Bonaparte, une nouvelle Loi modifie l'organisation administrative des communes et à nouveau chaque commune est administrée par un Maire et des Conseillers Municipaux. Cette nouvelle Loi va dans le sens des réclamations des paysans qui tenaient à avoir dans leur commune leur propre Conseil Municipal et leur Maire. La Loi recomposa les Districts et les Cantons. Ainsi, Martizay abandonna sa place de chef lieu de Canton et passa dans le canton de Tournon St Martin.

Comme quoi, « notre nouveau monde » n'a rien inventé. Déjà, à l'époque on instituait l'équivalent de nos communautés de commune « Administration municipale de canton ». On se plaignait alors de l'éloignement des prises de décision.

Par ailleurs, la révolution de 1789 avait inventé la démocratie participative en créant, en plus du Conseil Municipal, un Conseil Général municipal... En ce temps de réflexion et de la mise en

place des « cahiers de doléances », je propose de restaurer cette entité dans chaque commune où, comme pour les jurés d'assises, les habitants seraient désignés à tour de rôle pour les votes importants.

Pour lancer son grand débat Emmanuel Macron, le roi élu, s'est adressé à nous par lettre comme jadis (27 avril 1789) son illustre prédécesseur Louis XVI lui roi de droit divin, le fit auprès de ses sujets : "Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances et pour rétablir, suivant nos vœux, un ordre confiant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de notre royaume". Dans la foulée Louis XVI convoquait les Etats Généraux.

Un mois et demi après, déçus de n'avoir pu obtenir de la noblesse et du clergé, que, pour la vérification des pouvoirs, les votes aient lieu par tête et non par

ordre, les députés du Tiers- Etat se déclaraient : Assemblée Nationale. (notons ici que c'est un système similaire de vote de deux représentants par Etat, quelle que soit sa population, qui a permis à Donald Trump d'être élu avec 2.550.000 voix de moins que sa concurrente). Ainsi commence le 17 juin 1789 la révolution française.

L'ISF, le Cice, pas touche ! Le "grand débat", verrouillé dès le départ, laisse craindre que les doléances sociales qui montent de tout le pays ne soient pas entendues. S'il est vrai que l'histoire ne se répète jamais à l'identique, que le "Président des riches", se méfie toutefois de la similitude entre son attitude et celle de Louis XVI, balayant d'un revers de main les revendications populaires.

La rédaction

Les divisions administratives 1789



## Les Jaunes

Ce qualificatif de "jaune" dévalorisait autrefois les briseurs de grève, aujourd'hui, il recueille un accord favorable des victimes du choix des politiques fiscales menées ces dernières années, favorisant les plus riches et contribuant à délégitimer l'impôt auprès de nos concitoyens.

C'est pourquoi la taxe sur les carburants, présentée comme une réponse aux enjeux du réchauffement climatique, souligne en réalité l'incohérence du gouvernement sur les questions environnementales.

Il y a peu existait un fort consentement à payer plus d'impôt, pour avoir de meilleurs services publics. Mais l'ensemble se dégrade, dans certains endroits disparaissent même complètement : gares, écoles, maternités, hôpital... obligeant à des déplacements onéreux. Dans le cadre de la TICPE, la cause écologique n'est vue que comme une punition de plus. Une vision alimentée par les militants anti-impôts.

L'incapacité chronique de nos dirigeants à expliquer, à quoi sert l'impôt, ainsi que leur choix des politiques fiscales, alimentent également ce rejet. Entre le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy, le crédit d'impôt pour la compétitivité (Cice) avec François Hollande, puis la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et la diminution de l'impôt sur les sociétés d'Emmanuel Macron, les baisses d'impôt étaient sensées amener une hausse de la croissance que l'on ne voit toujours pas venir. Les citoyens en sont venus à dire : "on n'en peut plus, on ne veut plus payer tout !"

Alors que 1% des personnes les plus riches ont vu leurs revenus augmenter avec des politiques fiscales en leur faveur, les classes modestes et moyennes voient des prélèvements comme la CSG augmenter. Dans le même temps les affaires de fraude fiscale, illustrées récemment par Carlos Ghosn, alimentent le sentiment d'injustice.

Dans le mouvement des gilets

jaunes, tout est un peu mélangé, entre ceux qui réclament plus de justice fiscale et ceux qui ne veulent plus payer pour le voisin, parlant d'assistanat.

Accompagner la transition écologique, l'urgence climatique imposant un changement de cap est une évidence.

La France moteur de la COP21 à

comme une réponse aux enjeux du réchauffement climatique, elle va surtout servir à boucher les trous du budget 2019. En effet sur les 37 milliards de recette prévus seuls 7,2 milliards seront affectés à la transition écologique. Dans le même temps le gouvernement prévoit la fermeture de 9000 kms de petites lignes ferroviaires, accorde des permis de forage à Total et promeut les "bus Macron" qui roulent au diesel.

Pourtant les occasions d'affirmer la transition écologique, ne manquent pas

à commencer par la future loi sur les mobilités (fin novembre) ou encore la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ce qui est grave actuellement et que le mouvement des gilets jaunes traduit, c'est que Emmanuel Macron est en train de dresser les français contre la transition écologique.

La grande colère des gilets jaunes, nous la partageons, il reste qu'il faut porter des alternatives : proposer de taxer le kérosène, taxer Total (10 milliards de profits annuels) et revenir à une taxe réduite sur les transports en commun.

Le Président de la République aura tout fait pour provoquer une haine de l'impôt, par des injustices qui nous scandalisent, il en convient lui-même le 14 novembre, lorsqu'il déclare "je n'ai pas réussi à réconcilier le peuple français avec ses dirigeants". Il ne s'est pas encore rendu compte de ce que la France d'en bas en a marre, de l'injustice fiscale, des évadés fiscaux, des Bernard Arnault, Carlos Ghosn, il est temps qu'il entende ce que lui disent les gilets jaunes.

La rédaction



Paris, est loin de respecter ses engagements en matière de climat. Selon le premier bilan de l'observatoire climat, énergie, publié en septembre dernier, l'hexagone a émis 6,7% de gaz à effet de serre (GES) en trop par rapport aux objectifs qu'il s'était lui-même fixés et le secteur des transports a dépassé de 10,6% son budget carbone.

Les subventions et exonérations aux énergies fossiles touchent essentiellement le transport (pas de prélèvement sur le kérosène dans l'aérien, sur le fioul pour les bateaux de croisière et sur les porte-conteneurs, fiscalité réduite sur le carburant pour le transport routier...) en 2017 le montant s'élevait à 7,8 milliards d'euros. Dans le même temps, le crédit d'impôt pour la transition énergétique est divisé par deux. En fait la taxe sur les hydrocarbures ne profite que très partiellement à la transition énergétique. Présentée



## J'avais 31 ans...

Oui j'avais trente et un ans en mai 1968, période que j'ai vécue avec exaltation, appréciant ce que ce mouvement (spontané lui aussi) avait apporté au monde du travail. Nicolas Sarkozy ne s'y est pas trompé en 2008, lorsqu'il proclamait en pleine crise des "subprimes", qu'il fallait liquider mai 68. Dans le même temps il chargeait Jacques Attali (qui sévissait déjà sous François Mitterrand) de constituer une "commission pour la libération de la croissance", ce qui sous-entend que jusque là, celle-ci était entravée par les contraintes légales, réglementaires ou sociales qui brident comme chacun sait, initiative et profit. Au fait, qui en était le rapporteur ? C'est Emmanuel Macron qui tient la plume du premier rapport de la commission en janvier 2008, dans lequel la crise des "subprimes" déjà en cours depuis dix mois, n'est même pas mentionnée une seule fois. Macron écrit même "le monde est emporté par la plus forte vague de croissance économique de l'histoire, créatrice à la fois de richesses inconnues et d'inégalités extrêmes, de progrès et de gaspillages à un rythme inédit. L'humanité en sera globalement bénéficiaire, la France doit en créer sa part". Quel visionnaire !

Le même rapport loue les réformes courageuses des dépenses publiques et de l'administration de l'Italie, du Portugal et de la Grèce. Décidément, quelle pertinence de jugement, lorsque l'on sait que peu de temps après, ce sont ces pays qui seront écrasés par la spéculation sur les dettes souveraines.

C'est ce monsieur qui aujourd'hui nous dirige et met en œuvre, droit dans ses bottes les préconisations de son rapport de 2008 et qu'avec sa collaboration, Hollande avait déjà

reprises et nous mener là où nous sommes.

Il est vrai qu'à l'époque le rapport précisait bien "ces objectifs peuvent être partagés par tous, quels que soient leurs choix politiques. Les moyens d'y parvenir détaillés dans ce rapport doivent l'être aussi". Nous y sommes depuis dix ans et le mouvement des gilets jaunes semble surprendre comme celui de mai 68. Eh bien pas moi, pas plus que les 50% de salariés qui gagnent moins de 1700 euros par mois, les neuf millions de jeunes en dessous de 900 euros, les sept millions de retraités en dessous de 1000 euros, les millions de jeunes sans ressource ou en CDD bidon.

Aujourd'hui, ce peuple se soulève comme en 1968 et l'on comprend

justes pour ceux qui n'ont pas le choix, obligés qu'ils sont de se déplacer pour tous les actes de leur vie, doivent être supprimées, la fiscalité devenir directe et progressive, les salaires et le SMIC doivent augmenter fortement et les dividendes diminuer.

Le mouvement des gilets jaunes a commencé sur des objectifs assez étroits, si le gouvernement reste sourd, ceux-ci pourraient bien s'élargir. Un demi-siècle plus tard, retrouvant ma jeunesse, je suis de ceux qui soutiendront.

En attendant, ne manquez pas d'exprimer vos doléances en Mairie sur les cahiers prévus à cet effet. J. Charansonnet



tout à fait sa colère. La France n'a jamais été aussi riche, mais les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées. Les 10% les plus riches doivent rendre l'ISF, les taxes in-

## Nouvelle année

Le samedi 12 janvier, la soirée était consacrée aux traditionnels vœux du Maire à la population de Martizay. Après quelques laborieux remerciements aux gendarmes, aux pompiers aux personnels communaux et aux bénévoles nombreux, sans qui il est vrai rien de notre vie quotidienne ne se déroulerait correctement. Rien par contre sur la façon dont notre commune comptait s'impliquer ou pas, dans la consultation nationale annoncée par Emmanuel Macron et confirmée dans sa lettre aux français, dès le lendemain. Rappel fut fait de l'avancée dans le cadre du projet départemental, de la pose de la fibre optique, avec promesse que les travaux seraient moins longs que ceux, interminables du remplacement des conduites d'eau en centre bourg. Information fut également donnée de la finalisation de la mise en place d'un chauffage commun aux bâtiments communaux et à quelques particuliers. Reste à convaincre des exploitants agricoles de la commune de cultiver en remplacement du bois utilisé lors du démarrage, la plante nécessaire à son fonctionnement. Espérons que les contacts préalables et un engagement des agriculteurs aient été pris avant de financer l'installation. En effet, "la dette" dont on nous rebat les oreilles à longueur de média n'est jamais de notre fait, mais de celui des élus qui, du haut de leur chaire, décident

génère des abus et parfois des violences condamnables, mais la première des violences n'est-elle pas la surdité des dirigeants ? Le devoir des responsables est de veiller à ne pas désespérer les plus pauvres d'entre nous. Rappelons nous ce que disait l'écrivain Mark Twain : "Quand les riches volent les pauvres, on appelle ça les affaires. Quand les pauvres se défendent, on appelle ça de la violence". (évolution, conscience et équilibre) Nous serions curieux de voir monsieur le Député aller expliquer aux milliers de salariés de l'Indre dont les entreprises ont fermé ces dix dernières années, avec parfois des carnets de commande bien garnis, qu'ils sont responsables de leur situation. Pour étayer ce qui se voulait être une démonstration de ce que la France vivait au dessus de ses moyens, monsieur Jolivet est allé jusqu'à déplorer que la perte de son empire colonial était la cause de sa déconfiture. Ah que revienne vite le bon temps des colonies, de l'Algérie française et du « ya bon banania ! » Ne reculant devant aucun mensonge, il a affirmé que la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qu'il dit aujourd'hui condamner, avait été votée à l'unanimité par les députés, occultant délibérément le vote de ceux, communistes, verts, centristes... qui s'y étaient opposés, alimentant

ainsi le refrain antiparlementariste "tous pourris", cher au front national devenu depuis peu le Rassemblement National. Cela rappelle le feuilleton radiophonique : signé Furax, "tout le monde il pue, il sent la charogne, ya qu'le grand babu qui sent l'eau de Cologne et le grand babu c'est Jolivet ! Les lecteurs du Canard de la Claise se souviendront que dès son adoption notre journal a dénoncé cette loi mortifère pour la ruralité. Il n'aura pas suffi d'accrocher un ruban noir à l'entrée de nos villages pour la combattre efficacement

Méprisés au sommet nous ne sommes dotés que d'un euros chaque fois que les citadins en perçoivent deux.

Le fait évoqué le même soir que 30% des ayants droit à l'aide sociale ne la perçoivent pas, par leur faute, interroge quand on sait la difficulté qu'il y a dans notre fameux "Etat de droit" à faire reconnaître le sien. L'exemple de ce bénévole du Secours Catholique expliquant sur France Inter, qu'il n'arrive pas concernant les propriétaires qui louent des locaux insalubres, la CAF comme parfois les Maires restant inopérants. La conseillère présente auprès de Jolivet annonçant une retraite inférieure au minimum pour sa grand-mère, aurait-elle du mal à faire respecter le droit ?

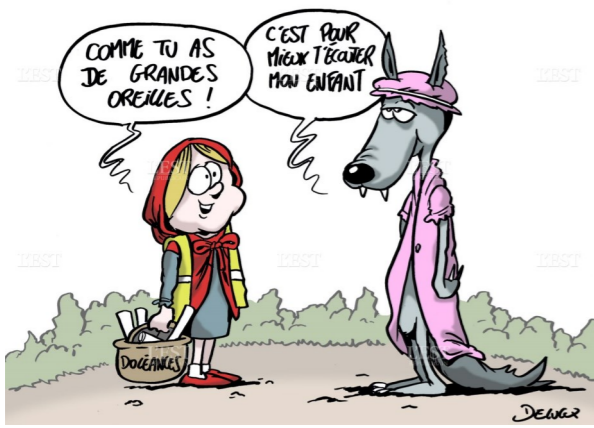
Ne soyez pas étonné monsieur le Député Jolivet que vos affirmations nous fassent parfois tousser un peu fort, comme ce fut le cas lors de vos vœux personnels, au cours desquels les marcheurs aux "grandes oreilles" vous ont rappelé votre duplicité, concernant la fermeture de la maternité et demain celle programmée de la chirurgie. Lisez notre édito, vous y verrez la permanence de l'exigence de nos populations d'être partie prenante des décisions d'actions les concernant et qu'ils vont devoir financer. L'idée que des "premiers de cordée" omniscients peuvent imposer leurs choix aux "bas de plafond" que nous serions, doit quitter les esprits de l'équipe dont vous êtes le complice.

La rédaction

2019: IL VA FAUOIR SÉDUIRE.



## GRAND DÉBAT FAUT-IL AVOIR CONFIANCE ?



Soucieux de permettre à la population de s'exprimer dans le cadre du grand débat national initié par le président de la république et voulant lui donner notre avis même si cela ne doit pas correspondre à ce qu'il attend, les Amis du Canard de la Claise se préparaient à organiser une réunion publique. Notre conseiller municipal David Porcher nous informant que sous réserve de confirmation, la municipalité (guère enthousiaste) allait inviter la population à débattre le :

**VENDREDI 15 FEVRIER 2019  
SALLE DES FÊTES DE MARTIZAY  
A PARTIR DE 18h00.**

À l'heure où nous imprimons le journal, nous n'avons pas réussi à obtenir que cette date nous soit confirmée. Toutefois tenez vous prêts à participer, nous sommes consultés, exprimons nous et dans les termes qui nous conviennent !



## Doléances

Lors de son allocution de fin d'année, le Président Macron nous a invité à cesser de "faire croire que la France est un pays où les solidarités n'existent pas". Certes il existe des solidarités, essentiellement entre citoyens d'une même ruralité. Mais pour ce qui concerne précisément la prise en compte de nos problèmes quotidiens de déplacement, d'accès aux services publics, voire de leur présence sur nos territoires, c'est le vide absolu.

Oublié le constat du même Président le 10 décembre 2018, s'apitoyant sur le sort du "couple de salariés qui ne finit pas le mois, se lève chaque jour tôt et revient tard pour aller travailler loin". Typiquement la situation de la plupart des couples ruraux, obligés d'avoir une, voire deux voitures, pour faire les déplacements auxquels ils sont contraints pour toutes leurs activités, qu'elles soient professionnelles ou domestiques.

Les Amis du Canard de la Claise ont ensemble fait le point des contraintes qui leur pèsent : Arrive en tête la disparition des emplois de proximité dans le bassin castelroussin, où des milliers ont été supprimés ces dix dernières années. Vient en même temps l'essorage permanent des services publics, police, impôts, écoles, de son côté la suppression des chemins de fer régionaux, illustre sa contradiction avec le besoin de restreindre la circulation automobile, tandis que les "cars Macron" se substituent au train pourtant beaucoup moins polluant et que l'Etat au nom de l'écologie prend le bâton de la hausse des carburants. C'est un des motifs de la révolte des gilets jaunes, constitués de tous les citoyens, victimes de toutes les carences gouvernementales et obligés d'utiliser leur véhicule. Ce qui ne saurait pour autant légitimer à nos yeux la violence de certains d'entre eux, minoritaires, mais mis en exergue par les médias au point de donner une image contraire. A Martizay, la présence de la Poste reste très aléatoire, car guidée par le seul souci de "rentabilité".

Autre source de désertification de notre bassin de vie, la fermeture de la maternité du Blanc. Ses courageux défenseurs qui ont fait à pied le voyage jusqu'à Paris n'ont même pas été reçus par Agnès Buzyn, incapable de justifier les arguments fallacieux invoqués par elle pour la fermeture. Aujourd'hui c'est le re-

tour à la menace de disparition de la chirurgie auquel nous sommes confrontés, l'objectif final étant à l'évidence de fermer définitivement l'hôpital du Blanc. Passé un certain âge, nombreux sont ceux des ruraux qui envisagent de déménager en ville pour plus de services médicaux, de commerces de proximité, sans besoin impérieux de posséder son propre moyen de transport. Résultat : surpopulation urbaine, avec tous les inconvénients de difficulté de circulation, de pollution et parallèlement de désertification de nos régions.

Pour ce qui est de l'expression démocratique des citoyens, à l'évidence les différentes "cuisines" élaborées au cours des années, pour



maintenir des majorités improbables ont fait leur temps. Seule la représentation proportionnelle à toutes les élections est véritablement démocratique. Le vote blanc, contrairement à l'abstention, ne manifeste pas le désintéressement, mais le fait que l'électeur ne trouve pas de projet ou de candidat lui convenant. Craindrait-on en haut-lieu que la comptabilisation des votes blancs fasse ressortir le peu de représentativité de certains élus, au regard du nombre de votants ? Enfin quand existera-t-il un moyen de sanctionner en cours de mandat l'action d'un élu ne respectant pas ce à quoi il s'est engagé et pour lequel il a précisément été promu ?

Enfin, pourquoi les dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités rurales sont-elles de moitié, inférieures à celles accordées par résidents dans les villes ? Serions-nous comme jadis les habitants de nos colonies, des citoyens de seconde zone ? Sachant que tous les individus ont pour vivre des besoins minimums, n'est-il pas temps de les définir et de faire en sorte que per-

sonne, dans notre pays qui se veut civilisé, ne puisse vivre en dessous de ce niveau. A ce stade l'idée d'un revenu universel est à creuser en se souvenant que les retraités qui ont un revenu assuré, même s'il leur est parfois contesté, ne sont pas pour autant devenus des "fainéants", leur implication dans la vie de nos villages en témoigne.

Si ce catalogue n'est pas exhaustif, c'est une part de notre contribution à la réflexion collective qui ne va pas s'interrompre de sitôt.

Il y a peu, à la fin des séances du Conseil municipal, la parole était donnée aux auditeurs présents, il en était de même à l'issue des traditionnels vœux du Maire, aujourd'hui ces pratiques démocratiques ont été abandonnées. Nous demandons leur rétablissement, ainsi que la création par tirage au sort de groupes de réflexion et de proposition citoyens.

Il est beaucoup question de démocratie représentative en ce moment, n'est-il pas temps de se demander comment LREM, parti du Président de la République, peut avoir une majorité absolue à l'assemblée en ayant recueilli 28% des suffrages exprimés ?

Ceux d'entre nous qui ont vécu l'histoire du coup d'état de 1958, sur fond de guerre d'Algérie et vu arriver une constitution instituant un régime semi-présidentiel, ont aussi connu la cohabitation, semblant rétablir un équilibre dans la gouvernance. Toutefois, d'abandon en abandon devant les pressions extérieures, c'est la constitution même de la cinquième République qui est en cause, devant l'explosion des inégalités et son incapacité à donner au peuple, la place qui lui est due. La minorité qui gouverne aujourd'hui, devenue majorité par la grâce d'un texte devenu obsolète, appelle nécessairement l'élection d'une assemblée constituante d'une sixième République. La

rédaction

## Lundi vert

L'opération « LUNDI VERT » lancée par quelques personnalités médiatiques (en manque de reconnaissance ?) et consistant à ne manger ni viande, ni poisson le lundi, n'a pas manqué de faire réagir, notamment dans le monde agricole.

Outre le fait qu'une journée sans viande ni poisson n'est pas une invention 2019. De nombreux catholiques ne mangent déjà pas de viande (et pour certains ni viande, ni poisson) le vendredi. C'est à nouveau la stigmatisation des agriculteurs et des éleveurs qui ressort de cet appel, très parisien, très « hors sol » :

Combien de fois par an Juliette Binoche, Yann Arthus Bertrand, Stéphane Bern, Aymeric Caron, et les autres voyagent-ils en avion partout à travers le monde, avec les conséquences écologiques qui en découlent ?

500 agriculteurs ont répondu au

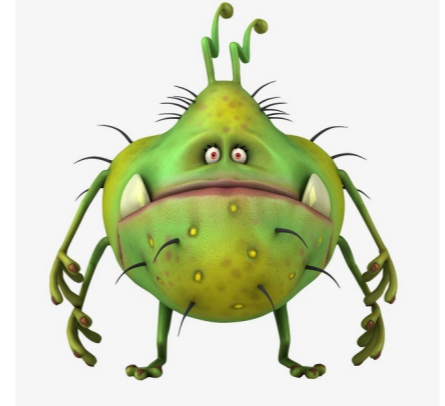


Lundi vert lançant un manifeste en réponse cet appel « car nous estimons qu'inviter les Français à se priver de viande et de poisson le lundi est une fausse bonne solution aux problèmes soulevés ». Ne vous trompez pas de combat ! Afin de lutter contre la déforestation, contre les émissions de gaz à effets de serre, contre le trans-

port d'animaux, synonyme de souffrance animale, pour votre santé, battez-vous plutôt à nos côtés pour dénoncer la multiplication des traités d'accords de libre-échange qui génèrent une augmentation des importations de viande ; cette viande qui a voyagé et donc produit du CO2, qui ne correspond pas à nos standards de production et qui présente des traces, parfois élevées, de molécules interdites en France.

Plutôt que de s'interdire la viande et le poisson le lundi, appelons chaque citoyen, chaque consommateur, à soutenir ses agriculteurs en ayant une consommation raisonnable et raisonnée, en achetant de la viande issue des élevages les plus vertueux : les élevages français ! Ph. Gibier

## Virus



"Evangéliser" c'est le terme, très significatif, employé par Microsoft pour désigner les actions visant à diffuser le plus largement possible la culture numérique dans la population... et au passage ramener dans le troupeau du géant, les brebis qui risqueraient de s'égarer du côté de la concurrence ou, pire se tourner vers les logiciels libres.

Le 18 décembre 2018, Microsoft lançait en grandes pompes son programme appelé "jeunes citoyens du numérique". Etaient présents : Carlo Purassanta, le PDG de Microsoft France, Yannick Blanc, le Président de l'Agence du service civique, MarieTrellu-Kane, cofondatrice et Présidente de l'association Unis-Cité, et Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale Jean-Michel

Blanquer. L'objectif de tous ce beau monde, c'est la collaboratrice de Carlo Purassanta qui le dit sur twitter " sensibiliser les enfants aux codes, démocratiser l'intelligence artificielle et évangéliser un regard éclairé du numérique".

225 jeunes volontaires en service civique, recrutés et employés par Unis-Cité, ont reçu une formation à l'intelligence artificielle délivrée par Microsoft, qu'ils sont chargés d'aller dispenser dans les établissements scolaires. Ambitions et objectifs de ce programme, c'est sur le site de Microsoft qu'on les trouve, confirmant que c'est la firme elle-même qui est à l'origine du programme dont elle a défini le contenu "la sensibilisation d'un million de jeunes en trois ans à travers une nouvelle mission de service civique axée sur le numérique, portée par l'association Unis-Cité avec le soutien de Microsoft". Unis-Cité n'est donc que le cheval de Troie de Microsoft dans l'Education Nationale, l'objectif de la firme étant d'atteindre le public des scolaires, afin de s'assurer dès aujourd'hui et pour demain que chez eux, le numérique en général et l'intelligence artificielle, c'est Microsoft. Certes ces activités s'inscrivent dans les programmes, mais c'est

au nom du manque d'argent pour les mettre en œuvre que l'offre de la firme américaine est accueillie. Les volontaires en service civique payés 577 euros par mois (par l'Etat) et 107 euros (par l'employeur) l'Etat ne fait rien pour combattre l'entrisme des grandes firmes.

Le programme Jeunes Citoyens du numérique a commencé en décembre 2018, un peu moins de 200 ateliers actuellement, sans que nécessairement, les représentants des professeurs ou des parents en aient été informés. Unis-Cité disposant d'un agrément national du ministère pour intervenir en milieu scolaire, c'est le tapis rouge que l'on déroule devant le virus Microsoft.

J. Charanssonnet

